

Attestation n° 052H

émise le : 14 juin 2026

valable jusqu'au : 14 juin 2028

selon le dossier technique n° PPF/075-4.ac3

L'entreprise soussignée,



MENUISERIES PIERRARD - route de Lametz - 08130 LA SABOTTERIE

Signataire de la Charte « Fenêtres Bois 21 » s'engage à respecter les engagements suivants :


☐ **Qualité technique :**

- Avoir obtenu un Avis de Conformité de **FCBA** sur la base d'un dossier technique d'évaluation.
- Avoir subi par FCBA une évaluation initiale de son système de contrôle qualité de production ;
- Effectuer un autocontrôle de sa production sur la base de l'évaluation initiale et d'un cahier des charges commun élaboré par FCBA ;
- Faire effectuer par FCBA une visite de contrôle de la gamme et du système qualité tous les 2 ans ;
- Renouveler le dossier technique d'évaluation et les essais, à chaque transformation notable de son processus de fabrication ou dans un délai maximum de quatre ans.

☐ **Qualité environnementale :**

- Fournir une FDES collective ou individuelle sur ses produits
- Renseigner annuellement sur www.de-baie.fr les indicateurs influents avec 
- Mettre en œuvre les quatre engagements de progrès définis avec l'ADEME 
 - Réduire les consommations d'eau, d'énergie non-renouvelable et de matière (bois)
 - Trier pour traiter et/ou valoriser au mieux les déchets
 - Privilégier les bois issus de forêts gérées durablement.
 - Réduire les émissions de C.O.V (Composés Organiques Volatiles).

☐ **Qualité sociétale :**

- Concevoir et fabriquer en France l'ensemble des produits de chaque gamme labellisée.
- Engager avec l' une démarche de prévention et d'amélioration des conditions de travail en atelier. Réaliser au minimum annuellement une évaluation des risques professionnels (troubles musculo-squelettiques ; exposition aux poussières de bois ; sécurité des machines ; exposition au bruit ; exposition aux produits de synthèse dangereux) et la consigner dans le document unique.

☐ **Qualité de service :**

- Aide à la conception en fonction des exigences architecturales et des performances requises.
- Remise d'une fiche d'entretien et de maintenance au maître d'ouvrage.

Pour sa gamme : OTENTIC 58-68

Gamme (Nom commercial) et variantes associées		OTENTIC 58	OTENTIC 68
Essences de bois		Chêne européen (<i>quercus petraea</i> et <i>quercus robur</i>) : purgé d'aubier, non traité, en lamellé collé et/ou abouté. Bossé : purgé d'aubier, en lamellé collé et/ou abouté, non traité. Moabi : purgé d'aubier, massif, non traité.	
Système de finition	Finition complète (Fi)	Opaque : 3 couches / Transparent : 4 couches – pour les essences de bois citées ci-dessus	
	Finition provisoire (AF)	Application en atelier au minimum d'une finition de type « protection provisoire » de niveau 1 selon NF P23-305 et qui devra être recouverte sous 3 mois maximum sur chantier.	
Epaisseur ouvrants		58 mm	68 mm
Epaisseur dormants		58 mm	68 mm
Liaison ouvrant - dormant		Recouvrement - Jeu de 4 mm 1 joint central sur dormant 2 joints centraux + option acoustique 1 joint sur recouvrement de l'ouvrant.	
Epaisseur max des vitrages		26 mm	36 mm
Particularités		Rejet d'eau en bois, Appui et seuil en bois, Entièrement vitrée ou soubassement isolant et/ou acoustique	

Fenêtre, porte fenêtre et châssis en bois
Grille dimensionnelle (*)

Ouvrants à la française	OF1	2350 x 970	PF1	2350 x 970
	OF2	2350 x 1880	PF2	2350 x 1880
	OF3	2350 x 2800	PF3	2350 x 2800
Oscillo-battants	FOB1	2350 x 970	PFOB1	2350 x 970
Châssis fixe		2350 x 970 en faux-ouvrant		

(*) hauteur / largeur maximales en tableau et en mm

Normes de référence	Evaluation	Conformité
NF P23-305 : Menuiserie en bois – Spécifications techniques des fenêtres, portes fenêtres et châssis fixes en bois	Examen sur plans et descriptifs	OUI
NF EN 13 307-1 et XP CEN/TS 13 307-2 : Ebauches et profilés semi-finis en bois pour usages non structurels	Chêne européen et Bossé purgés d'aubier : produits certifiés CTB-LCA pour une classe de service 3 ou équivalent.	OUI
NF P20-650-1 & 2 : Fenêtres, portes fenêtres, châssis fixes et ensembles menuisés – Pose de vitrage minéral en atelier	Examen sur plans et descriptifs	OUI
§4.2 de NF P23 305 : Durabilité biologique des éléments en bois	Chêne européen, Bossé et Moabi (purgés d'aubier) : essences de bois naturellement durables pour une classe d'emploi 3.2 si purgées d'aubier.	OUI Toutes les conditions climatiques et d'exposition sont compatibles.
FD DTU 36.5 P3 : Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - mémento de choix en fonction de l'exposition	Exigences minimales respectées par essais de performances	OUI
§6.3.3 de NF P23 305 : Procédé de Finition complète	Système de finition sous Dossier Technique Finition Bois FCBA. (cf URL goo.gl/4ZvKtt) ou équivalent. <i>Sa compatibilité avec le concept et process d'application du menuisier n'a pas été vérifiée.</i>	Finition transparente de niveau 5 sur chêne, Moabi et Bossé Autres systèmes sans DT finition bois FCBA et sans justification d'équivalence

Performances

selon NF EN 14 351-1+A2

Air, Eau, Vent	A*4 E*5B V*C2 - rapports d'essai FCBA n°403/23/0733/A-1 - V-1
Résistances mécaniques (contreventement et torsion statique)	Classe 2 - rapports d'essai FCBA n°404/11/260/687
Forces de manœuvres	Classe 1 - rapports d'essai FCBA n°404/19/193-1
Capacité de résistances des dispositifs de sécurité	Satisfaisant à 350 N - rapports d'essai FCBA n° 404/11/260/687
Efficacité des arrêts d'ouverture (NF P 20-501)	Satisfaisant - rapports d'essai FCBA n°404/11/260/687
Résistance à l'ouverture et fermeture répétée	Non évaluée

Performances Acoustiques – Indice $R_{a, tr}$ et $R_w(C, C_{tr})$

PF 2vtx 2.18 x 1.45 (H x L) en Moabi avec double joint (option acoustique) et seuil bois

<p>$R_{a, tr} = 33$ dB - $R_w(C, C_{tr}) = 35$ (-1 ; -2) Vitrage 4 / 12 Ar / 44.2 Silence, soubassement CTBX (9,5 mm) / mousse PU (e = 19 mm $\rho = 35$ kg/m³) / CP 9,5 mm Rapport d'essai FCBA n°404/11/259/2</p>	<p>$R_{a, tr} = 35$ dB - $R_w(C, C_{tr}) = 40$ (-2 ; -5) Vitrage 4 / 12 Ar / 44.2 Silence, soubassement CTBX (19 mm) / mélange de fibres et d'anas de lin PANTERRE 20 N ACOUSTIX (e = 20 mm, $\rho = 5,4$ kg/m³) / verre 4 mm / CP (9 mm) Rapport d'essai FCBA n°404/11/259/1</p>
<p>$R_{a, tr} = 31$ dB - $R_w(C, C_{tr}) = 33$ (-1 ; -2) Vitrage 6 / 16 Ar / 4 et soubassement CP 8 mm / mousse PU (e = 18 mm) / CP 8 mm Rapport d'essai SAINT GOBAIN n°701903</p>	<p>$R_{a, tr} = 37$ dB - $R_w(C, C_{tr}) = 41$ (-2 ; -4) Vitrage 44.2 silence / 12 Ar / 10 Rapport d'essai SAINT GOBAIN n°701901</p>

Performances thermiques U_w

(ci-dessous sont présentés des exemples de performances du rapport de calcul référencé FCBA n° PC.CIAT/2010.508)

Fenêtre 2 vtx Appui bois 1,48 x 1,53 m (H x L)	Porte-fenêtre 2 vtx Seuil aluminium 2,18 x 1,53 m (H x L)	Porte-fenêtre 2 vtx Seuil aluminium Soubassement épaisseur 38 mm et 200 mm de clair de hauteur 2,18 x 1,53 m (H x L)
Chêne, Moabi ou Kotibé ($\lambda = 0,18$)	Chêne, Moabi ou Kotibé ($\lambda = 0,18$)	Chêne, Moabi ou Kotibé ($\lambda = 0,18$)
$U_w = 1,5$ Vitrage $U_g = 1,1 \text{ W/m}^2.K$ (6 / 16 Ar / 4 faible émissivité) Intercalaire warm-edge	$U_w = 1,5$ Vitrage $U_g = 1,1 \text{ W/m}^2.K$ (6 / 16 Ar / 4 faible émissivité) Intercalaire warm-edge	$U_w = 1,7$ Vitrage $U_g = 1,3 \text{ W/m}^2.K$ (4 / 12 Ar / 44.2 faible émissivité) intercalaire warm-edge
U_w exprimé en $W/(m^2.K)$		
Performances optiques S_{cw} / TL_w non évaluées		

Nota : cette gamme présente 2 épaisseurs de bois possibles : 58 et 68 mm. Aucune évaluation AEV, mécaniques, thermo optiques n'a été réalisée pour le 68 mm. Cependant les performances des évaluations de type initiale obtenues sur la gamme OTENTIC 58 mm peuvent être étendues à la gamme OTENTIC 68 mm de conception identique et conformément aux domaines d'applicabilité des annexes A et E de la norme NF EN 14 351-1 + A2.

Cette attestation a été délivrée par IRABOIS, gestionnaire de la Charte de Qualité « Fenêtres Bois 21 », après mise en place d'un dossier technique FCBA, qui correspond à une évaluation en date du **21 décembre 2023** selon l'échantillonnage utilisé dans les rapports d'essais.

Cette attestation ne constitue pas une certification de produit au sens de la loi du 3 juin 1994.

L'entreprise signataire déclare avoir pris connaissance du règlement de la charte disponible sur le site www.fenestresbois21.com et s'engage à respecter les engagements décrits ci-dessus.

Le Président d'IRABOIS,
gestionnaire de la Charte de Qualité

L'entreprise
signataire

